



Compagnie : APRIL
Type de contrat : ESSENTIO

Montant maximum des frais de santé : 200 000 € / an / personne

Nature des prestations	Délai d'attente	Garanties
► Hospitalisation : <i>hors maternité pour lesquels voir postes spécifiques</i>		
Hospitalisation chirurgicale maladie et accident	-	100 % des frais réels
Hospitalisation médicale	-	100 % des frais réels si hospitalisation ≥ à 72H*, délai levé si rapatriement pris en charge par APRIL Mobilité Assistance
Second avis préopératoire	-	-
Prise en charge hospitalisation sans navence de frais	-	Oui avec accord préalable
Transport en ambulance si hospitalisation prise en charge par APRIL Mobilité	-	100 % des frais réels
Forfait journalier	-	100 % des frais réels
Chambre particulière	-	Jusqu'à 50 € / j et jusqu'à 30 j / an
Lit d'accompagnement pour enfant	-	Jusqu'à 30 € / j et jusqu'à 30 j / an enfant de moins de 12 ans
► Médecine : <i>hors dentaire et maternité pour lesquels voir postes spécifiques</i>		
Consultations et visites : médecins généralistes	-	90 % des frais réels en cas d'accident seulement et sur présentation d'un certificat médical (y compris soins optiques et dentaires) jusqu'à 75 € / acte jusqu'à 1.000 € / an / personne
Consultations et visites : médecins spécialistes	-	
Examens et soins médicaux inférieurs à 24H pratiqués en établissement hospitalier**	-	
Auxiliaires médicaux et actes de spécialistes	-	
Analyses / Radiographies	-	
► Pharmacie : <i>hors optique, dentaire et maternité pour lesquels voir postes spécifiques</i>		
Pharmacie y compris homéopathie sur prescription médicale	-	en cas d'accident seulement incluses dans les limites du poste "Médecine"
► Prévention et dépistage :		
Vaccination	-	-
Ostéodensitométrie (recherche de pathologie d'ostéoporose)	-	-
Dépistage du cancer colo-rectal, du sein, ou du testicule	-	-
► Soutien psychologique :		
Cette garantie permet à l'assuré d'exprimer les tensions accumulées afin de retrouver un meilleur équilibre. Elle s'applique également dans les 6 mois suivant le retour dans le pays d'origine.	-	-

► Maternité :		
Consultations, pharmacie et soins pré ou post natals	9 mois	les soins liés à la maternité et à l'accouchement ne sont pas pris en charge
Accouchement	9 mois	
Kinésithérapie post accouchement jusqu'à 10 séances	9 mois	
Séances de préparation à l'accouchement (effectuées uniquement par un médecin ou sage-femme)	9 mois	
Test de dépistage du VIH (dans le cadre d'un examen prénatal uniquement)	9 mois	
Diagnostic des anomalies chromosomiques sous réserve d'entente préalable	9 mois	
Procréation médicalement assistée	9 mois	
► Dentaire :		
Soins	6 mois***	voir poste "Médecine"
Parodontologie (traitement de la gencive contre le déchaussement des dents, maladies gingivales)	6 mois***	-
Prothèses	9 mois***	-
Orthodontie jusqu'à 16 ans	9 mois***	-
► Optique :		
Frais (monture et verres)	9 mois***	voir poste "Médecine"
Traitement de la myopie au laser	-	-
Lentilles conéennes y compris jetables	9 mois***	-
► Appareillages et prothèses : hors optique, dentaire et maternité pour lesquels voir postes spécifiques		
Sans hospitalisation	-	voir poste "Médecine"
Si hospitalisation prise en charge par APRIL Mobilité	-	-
► Kinésithérapie non liée à la maternité :		
Sauf après intervention chirurgicale prise en charge par APRIL Mobilité	6 mois	-
► Cure thermale et thalassothérapie :		
A valoir dans les 3 mois suivant une hospitalisation de plus de 10 jours ou un accouchement pris en charge par APRIL Mobilité	12 mois***	-
► Bilan de santé :		
Un bilan tous les deux ans	-	-

* : Les hospitalisations médicales < 72H et les traitements en série ne sont pas pris en compte à l'exception des traitements de chimiothérapie et de radiothérapie

** : Hors chimiothérapie, radiothérapie pris en charge dans le cadre de l'hospitalisation médicale

*** : Délais d'attente abrogés si l'assuré avait auparavant des garanties équivalentes résiliées depuis moins d'un mois.